SIDERO

Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux Résiduaires de l'Ouest

Rapport de gestion 2025









PREAMBULE **2**

A. STRUCTURE DU SYNDICAT 3

I. ORGANES D'ADMINISTRATION (FIN 2025) 3

II. ORGANIGRAMME 6

III CADRE DU PERSONNEL (FIN 2025) 7

IV. SITES D'ASSAINISSEMENT 9

B. RAPPORTS SECTORIELS 11

I. CONSIDERATIONS GENERALES 11

II. RAPPORT ADMINISTRATIF 12

1. COMITE 12

1.1 Affaires générales 12

1.2 Domaine du personnel 12

1.3 Domaine financier 13

1.4 Domaine technique 13

2. BUREAU 14

2.1 Adjudications publiques 15

2.2 Contrats d'ingénieur 16

2.3 Personnel 17

3. COOPERATION SUR LE PLAN DU CONTRAT DE RIVIERE ATTERT 18

4. COOPERATION DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES 19

III. RAPPORT TECHNIQUE 19

1. Exploitation et Maintenance 19

1.1. Intervention d'urgence 19

1.2. Interventions de routine 19

1.3. Elimination des déchets 19

1.3.1. Les résidus de dégrillage 20

1.3.2. Les résidus de dessablage 20

1.3.3. Les boues d'épuration déshydratées 20

1.3.4. SuperDrécksKëscht 20

2. Contrôle analytique 21

2.1 Prescriptions relatives aux rejets des stations d'épurations 22

2.2 Résultats d'analyses 23

IV. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2025 26

1. BILAN 2025 26

V. RAPPORT SOCIAL 30

Glossaire technique et abréviations 31

Préambule

Le syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'ouest (SIDERO) a été créé par l'arrêté grand-ducal du 19 avril 1994. Les nouveaux statuts ont été publiés au mémorial B 47 du 13 juin 2007.

Le SIDERO a pour objet l'évacuation et la dépollution des eaux résiduaires de ses communes membres, tout en entretenant, exploitant et faisant fonctionner les stations d'épuration, les collecteurs et les ouvrages annexes. De plus sont exécutés tous les autres travaux qui seront rendus nécessaires par l'accomplissement de l'objet, le tout dans le respect du principe du pollueur payeur.

Le syndicat se compose en 2025 de 24 communes: Beckerich, Ell, Fischbach, Garnich, Habscht, Helperknapp, Junglinster, Käerjeng, Kehlen, Koerich, Kopstal, Leudelange, Lintgen, Lorentzweiler, Mamer, Mersch, Préizerdaul, Redange/Attert, Saeul, Steinfort, Steinsel, Useldange, Vichten et Walferdange.

Les charges polluantes se relèvent à une population totale de 103'405 habitants dans les vingt-quatre communes-membres desservies par le syndicat, à cela il faut ajouter un nombre de 32'067 équivalent-habitants EH [3] représentant la charge polluante des établissements artisanaux, commerciaux et industriels implantés sur le territoire des communes affiliées au syndicat.

Le syndicat SIDERO est administré par un comité dans lequel chaque commune est représentée par un délégué, membre du conseil communal, ayant une voix de vote au moins.

Le règlement des affaires organisationnelles du fonctionnement du syndicat appartient au bureau, qui se compose du président, de deux vice-présidents et de deux membres élus parmi les membres du comité.

La composition des organes administratifs en 2025 est citée dans la suite du présent rapport de gestion.



Remise des clés de la nouvelle vidangeuse en juin 2025 avec le comité du SIDERO

A. STRUCTURE DU SYNDICAT

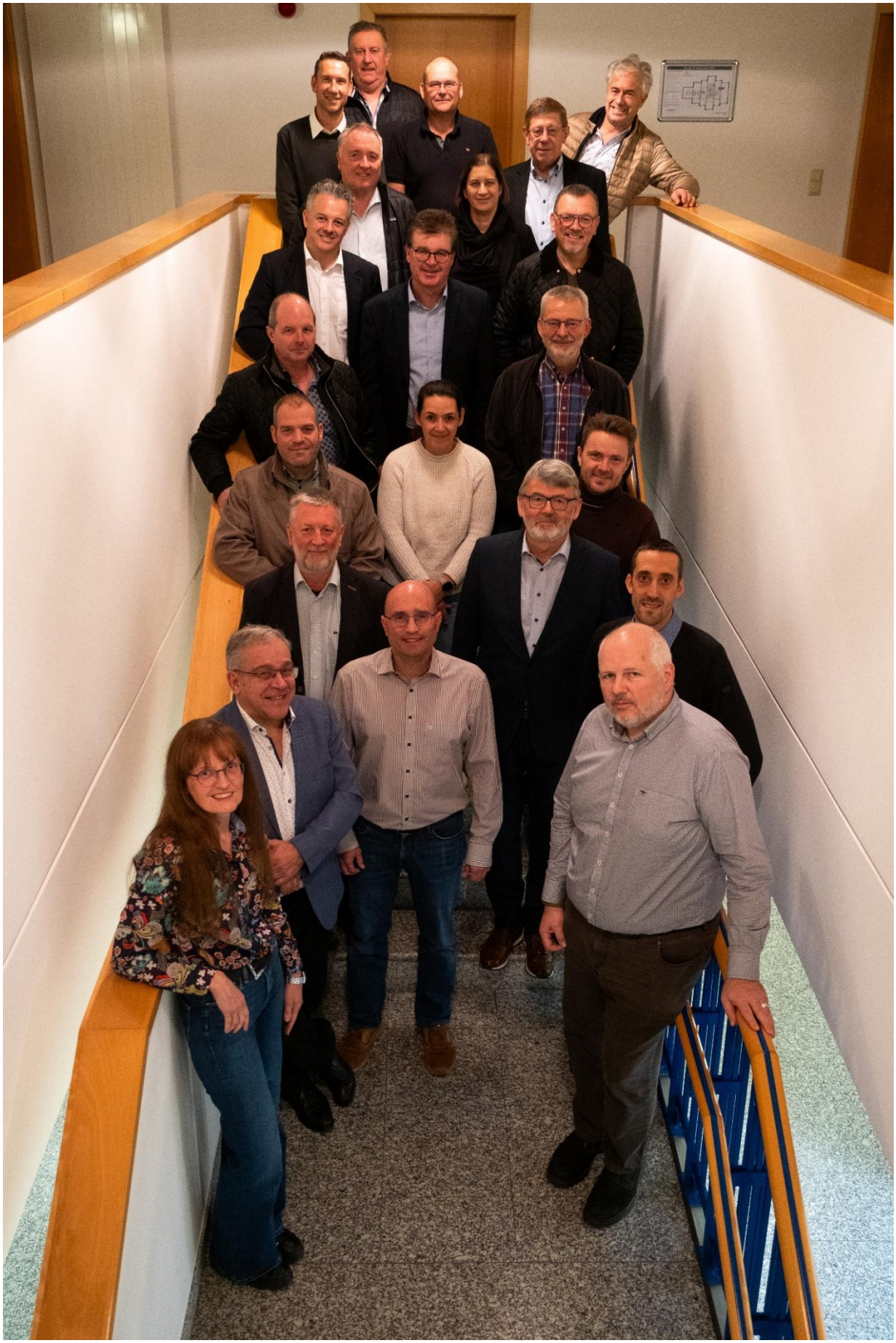
I. ORGANES D'ADMINISTRATION (Fin 2025)

COMITE

Marco FASSBINDER, conseiller communal, Beckerich
Castor AGUILERA, conseiller communal, Ell
Laurent SCHILTZ, échevin, Fischbach
Yolande DRUI-MAJERUS, conseillère communale, Garnich
Serge HOFFMANN, bourgmestre, Habscht
Paul MANGEN, bourgmestre, Helperknapp
Marc SCHROEDER, conseiller communal, Junglinster
Danielle SCHMIT, conseillère communale, Käerjeng
Kevin URBING, conseiller communal, Kehlen
Norbert WELU, échevin, Koerich
Raoul WEICKER, échevin, Kopstal
Denise COPETTE, conseillère communale, Leudelange
Jeannot TOISUL, échevin, Lintgen
Paul BACH, échevin, Lorentzweiler
Roger NEGRI, échevin, Mamer
Abby TOUSSAINT, échevin, Mersch
Fernand MÜLLER, échevin, Préizerdaul
Henri GEREKENS, bourgmestre, Redange/Attert
Leo LUTGEN, échevin, Saeul
Hortense OSTACH, conseillère communale, Steinfort
Fernand WIES, conseiller communal, Steinsel
Christian FRANK, échevin, Useldange
Paul MARÉCHAL, échevin, Vichten
François SAUBER, bourgmestre, Walferdange

BUREAU

Abby TOUSSAINT, président
Paul MANGEN, vice-président
Fernand MÜLLER, vice-président
Roger NEGRI, membre
François SAUBER, membre

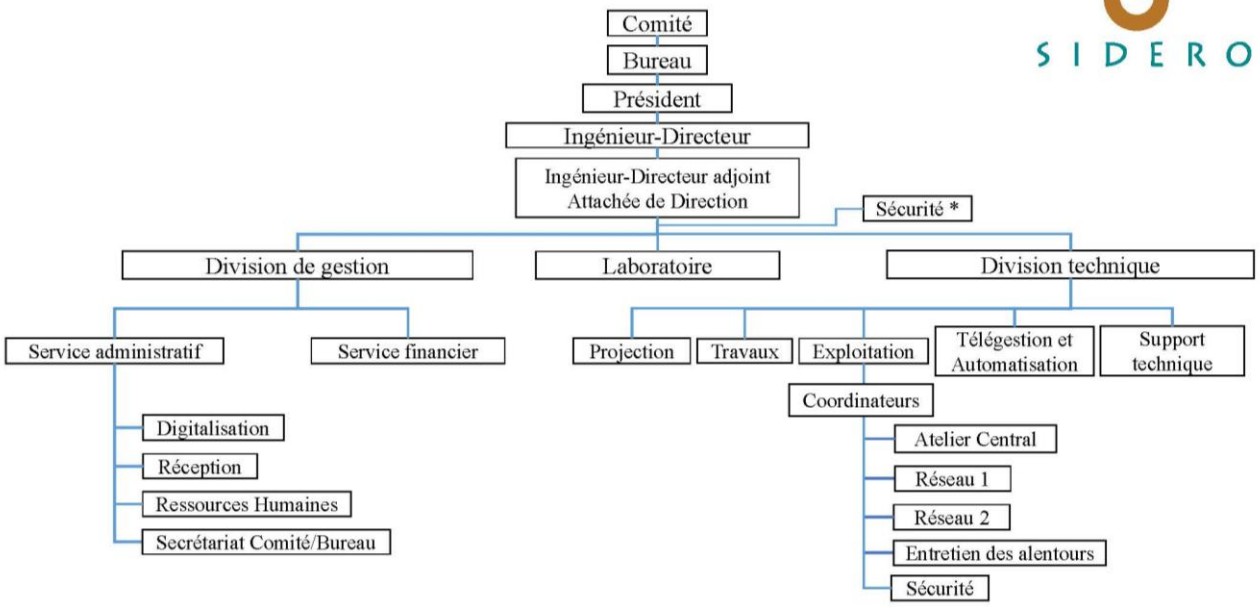


Le comité du SIDERO et la future direction, nommé pour l'année suivante, en novembre 2025



Visite du SIDOR avec le Bureau et la Direction du SIDERO, le 15 juillet 2025

II. ORGANIGRAMME

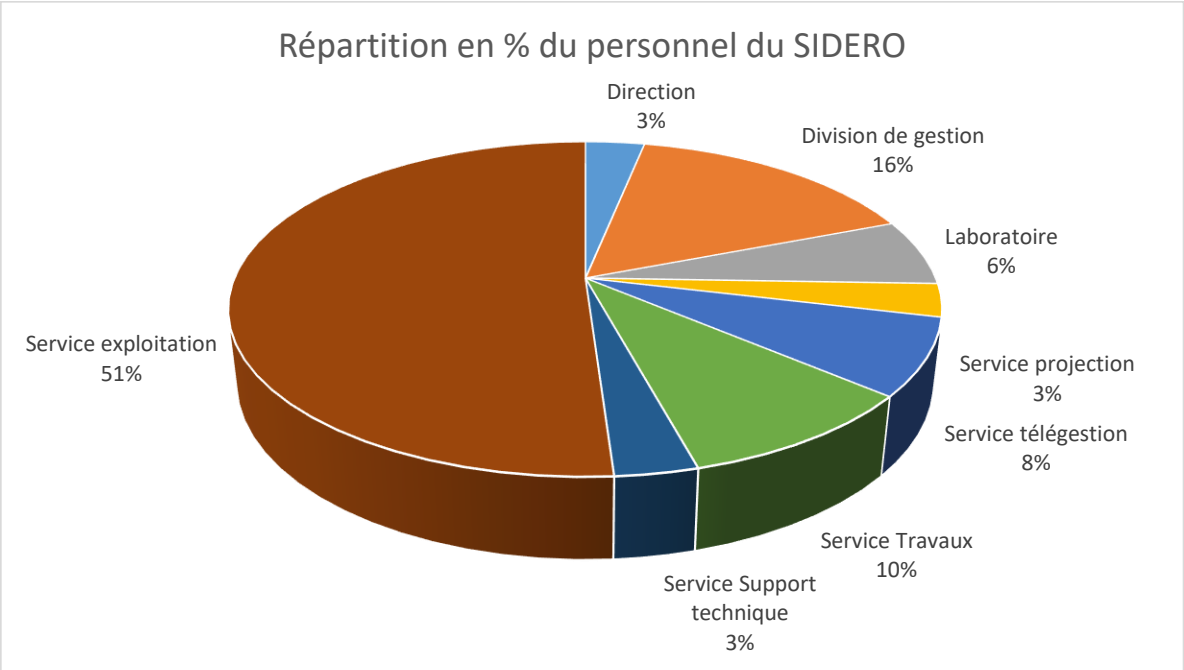


- Le service sécurité est intégré au service Exploitation. Il est assisté par les chefs de réseau et les chefs ouvrier de réseau.
 Ils reportent directement à la direction, en indépendance des services respectifs.



Visite du chantier de la STEP Kehlen avec le Bureau du SIDERO, le 15 juillet 2025

III. CADRE DU PERSONNEL (FIN 2025)



DIRECTION

[redacted]

DIVISION DE GESTION

Service administratif

[redacted]

Service financier

[redacted]

DIVISION TECHNIQUE

Service Projection

[redacted]

Service Support technique

[redacted]

Service Travaux

Service Télégestion et Automatisation

LABORATOIRE

SERVICE EXPLOITATION

IV. SITES D'ASSAINISSEMENT

Par site d'assainissement il y a lieu d'entendre les équipements de collecte et de traitement des eaux usées axés sur une station d'épuration biologique ou mécanique, desservant une ou plusieurs localités appartenant à une ou plusieurs communes. Ainsi les différents sites en exploitation ou à l'étude sont les suivants :

Lieu	N° du Site		Capacité (EH)
Mersch/Beringen	101		70.000
Angelsberg	102		1.250
Fischbach	104		1000
Hobscheid	105	Mesures provisoires pour augmentation à 7.400 EH Etudes pour extension mises en soumission fin 2025	7.400
Kehlen	106	Modernisation et extension à 10.000 EH en cours	5.000
Kopstal	107		8.000
Steinfort	108		12.635
Dondelange	109		3.500
Boevange/Attert	110	Etudes pour extension mises en soumission fin 2025	15.000
Redange/Attert	111	Raccordement prévu à la STEP Boevange, mesures provisoires pour augmentation de la capacité	2.855
Eschweiler	114	Modernisation et extension en projet, charge à définir	4.000
Junglinster	116		9.000
Mamer	117	Modernisation et extension à 50.000 EH en cours	50.000
Ehner	119		45
Schwebach	120	STEP provisoire en service depuis 2014	230
Asselscheuer	201		75
Oberpallen	301		1.500
Windhof	302	Raccordement à la STEP Kehlen en cours	1.500
Schweich	303	Mesures provisoires pour augmentation de la capacité de 750 à 1300	1.300
Godbrange	304		1.300
Bourglinster	305	Modernisation et extension prévue, charge reste à définir	1.500

Lieu	N° du Site		Capacité (EH)
Colpach-Bas	401		2.000
Hollenfels	601		850
Fischbach 2	702	Raccordé à la nouvelle STEP Fischbach en 2025	100
Lannen	710	Raccordement à la STEP Nagem en cours	230
Nagem	711	Construction d'une STEP biologique en cours	310
Eisenborn	714	Raccordement à la STEP Bourglinster en cours	180
Leudelange	718	Raccordé à Beggen	11.500
Schléiwenhaff	719	Raccordé à Beggen	2.300
Sites mécaniques	720	Raccordement à Boevange en cours	2.235



Remise des clés du nouveau camion combiné, le 25 février 2025

B. RAPPORTS SECTORIELS

I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Conformément aux tâches lui dévolues en vertu de ses statuts, le SIDERO assure l'exploitation et la maintenance des installations d'assainissement situées sur le territoire de ses communes membres.
En outre fait-il exécuter des travaux de réalisation de nouveaux collecteurs et de stations d'épuration dans l'intérêt des communes affiliées.
En revanche, les communes sont tenues d'assurer le financement du syndicat par leur participation aux dépenses de celui-ci.
La participation aux frais de fonctionnement est déterminée suivant une double clé de répartition avec d'un côté une participation aux frais fixes arrêtée en fonction des capacités d'épuration réservées, exprimées en équivalent-habitants et d'autre part une participation aux frais variables proportionnelle à la charge polluante exprimée en équivalent-habitants constatée en cours d'année.
La participation des communes au financement des infrastructures du syndicat s'opère au moyen d'apports en capital des communes, dont la quote-part est déterminée en proportion des capacités d'épuration réservées par chacune d'elles.
Ainsi les mécanismes de financement décrits ci-dessus, sont à l'origine du prélèvement de redevances par le syndicat, basées sur les dépenses engendrées au cours d'un exercice budgétaire.
De plus amples détails sur les montants des redevances perçues au cours de l'année 2025 auprès de chaque commune se trouvent au chapitre relatif au rapport financier.
Ces redevances donnent lieu à la refacturation par les communes à leurs contribuables par le biais des règlement-taxes respectifs.



Le Bureau du SIDERO au verre de l'amitié à l'occasion de la nouvelle année, le 8 janvier 2025

II. RAPPORT ADMINISTRATIF

1. COMITE

Le comité a été convoqué à cinq reprises en 2025 en dates du 11 février, 22 avril, 3 juin, 23 septembre, et 11 novembre.
Lors de ces séances, il a été délibéré entre autres au sujet des dispositions suivantes :

1.1 AFFAIRES GENERALES

- Approbation de conventions et d'actes notariés
- Approbation des comptes rendus des séances de comité
- Nomination au poste de membre de bureau
- Autorisation d'ester en justice
- Adaptation de règlements internes

1.2. DOMAINE DU PERSONNEL

- Approbation de la fixation des différents salaires
- Approbation de différentes carrières
- Approbation de promotions au niveau supérieur
- Approbation d'un règlement d'ordre interne adapté
- Conversion d'un poste de la carrière B1 vers une carrière A2
- Approbation d'un congé sans solde de 2 ans de deux employés communaux
- Démission de la fonction de l'ingénieur-directeur avec effet au 31/12/2025
- Démission d'un fonctionnaire stagiaire A2
- Approbation d'allongement de grade d'un fonctionnaire
- Approbation de suppléments personnels de traitement

Création de postes pour :

- Un chargé de gestion pour le service télégestion et automatisation dans le statut du fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique
- Un directeur adjoint dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique

Nominations:

- Nomination définitive d'un chargé d'études du groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique
- 2 Nominations au poste de chargé de gestion, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique
- Nominations aux postes du 1er et du 2ème ingénieur-directeur adjoint avec effet au 01/01/2026
- Nomination au poste d'ingénieur-directeur avec effet au 01/01/2026
- Nomination au poste du coordinateur du service exploitation, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique
- Nomination définitive d'un fonctionnaire B1

1.3. DOMAINE FINANCIER

- Approbation de tarifs pour prestations de laboratoire
- Approbation d'un supplément personnel de traitement d'un fonctionnaire communal
- Présentation du plan pluriannuel financier
- Approbation des clés de répartition pour le budget rectifié 2025 et le budget 2026
- Approbation des recettes et sorties d'inventaire de l'exercice 2024
- Présentation des bilans et comptes de profits et pertes de l'exercice 2024
- Présentation et approbation du budget rectifié 2025 et du budget 2026
- Approbation de décomptes de projets

1.4. DOMAINE TECHNIQUE

- Approbation de l'avenant à la convention STEP Hollenfels (Helperknapp/Etat)
- Approbation de la convention de collaboration avec les gestionnaires de stations d'épuration et l'Etat en vue d'une gestion commune des boues d'épuration
- Approbation de la convention de mise à disposition d'un prototype pour réaliser des tests d'élimination de l'ammonium des eaux de presse après déshydratation des boues d'épuration.
- Convention E-mobility Framework pour l'installation des bornes de recharge électrique
- Approbation de contrats et conventions

Approbation des projets d'assainissement suivants :

- Station d'épuration biologique à Mamer, traitement quaternaire
- Modernisation et extension de la station d'épuration biologique de Bourglinster
- Projet pilote « STEP ONE » Mise à disposition d'un prototype pour la réduction de l'ammonium et élimination du phosphore dans les eaux de presse
- Assainissement de Calmus Hanzenhiel-Sëllerlach
- Bassin-déversoir à Bereldange, rue de Bridel – Devis supplémentaire
- Bassin-déversoir à Hagen, rue principale
- Raccordement de la rue d'Imbringen à Bourglinster
- Station d'épuration biologique à Mersch, traitement quaternaire
- Bassin-déversoir site Rotarex à Lintgen

2. BUREAU

En tant qu'organe exécutif du syndicat, le Bureau a siégé à vingt-neuf reprises au cours de l'année 2025. En dehors de la préparation des réunions du comité, ses missions de gestion des affaires du syndicat ont porté entre autres sur les sujets essentiels suivants :

- Exécution du programme prévu dans le budget
- Surveillance des comptes
- Approbation de l'ordre du jour & des comptes rendu des séances
- Fixation des dates des séances du comité
- Préparation et arrêt de l'ordre du jour des séances du comité
- Préparatifs en relation avec les démarches ou contacts entrepris par le syndicat auprès de différentes instances
- Préparation de compromis d'acquisition de terrains dans l'intérêt de la construction d'ouvrages d'assainissement
- Approbation de droits de passages
- Décision des critères d'éligibilité et détermination des postes à responsabilité particulière
- Entrevues avec les différents services du SIDERO
- Affaires du personnel
- Entrevues avec des candidats
- Remplacement d'un membre du Bureau
- Organisation de la participation du personnel aux cours de formation continue
- Approbation de contrats d'apprentissage et d'étudiant
- Adjudications de travaux sur base de soumissions
- Passation de commandes sur base d'offres, conformément au règlement grand-ducal du 18 avril 2018 portant exécution de la loi sur les marchés publics du 18 avril 2018
- Approbation de contrats de services et d'entretien
- Approbation de contrats d'assurances tous risque chantier
- Négociation de nouveaux contrats d'assurance du parc automobile
- Approbation de contrats d'ingénieur
- Préparation de contrats d'objets de natures diverses
- Affaires juridiques ; entrevues avec l'avocat
- Procès-verbal de la vérification trimestrielle de la comptabilité du receveur
- Présentation du Bilan 2024
- Préparation du budget rectifié 2025 et budget 2026
- Notification des reports de crédits extraordinaires non absorbés
- Présentation des résultats de l'étude nationale relative à la gestion des boues épuratoires
- Adaptation des règlements internes
- Présentation du système de gestion du budget extraordinaire par le receveur
- Entrevues avec la Commune de Mersch dans le cadre du reclassement des terrains du SIDERO en zone BEP

Lors de ces séances, il a été délibéré entre autres au sujet des dispositions suivantes :

2.1. ADJUDICATIONS PUBLIQUES

- Travaux de migration informatique des stations de Steinfort et Leudelange avec leurs stations externes
- Construction d'un bassin-déversoir dans la rue A. Kayser à Mersch – Partie électromécanique
- Construction d'un bassin-déversoir à Hunsdorf – Partie génie civil
- Construction d'un bassin-déversoir à Hunsdorf – Partie électromécanique
- Optimisation temporaire de la STEP Redange
- Evacuation des eaux claires de la rue de la Fontaine à Platen
- Construction d'un bassin-déversoir dans la rue d'Arlon à Beckerich – Partie électromécanique
- Construction d'un bassin-déversoir à Eisenborn et du collecteur vers Imbringen – Partie génie civil
- Construction d'un bassin-déversoir à Eisenborn et du collecteur vers Imbringen – Partie électromécanique
- Construction d'un bassin-déversoir à Niederpallen – Partie génie civil
- Raccordement du collecteur rue du Lycée à Redange au collecteur de la Vallée de l'Attert
- Construction d'un bassin-déversoir à Redange, rue de Beckerich – Partie génie civil
- Construction d'un bassin-déversoir à Nospelt – Partie génie civil
- Construction d'un bassin-déversoir à Nospelt – Partie électromécanique
- Evacuation des eaux claires à Ell, rue d'Arlon
- Service de nettoyage pour les divers bâtiments du SIDERO
- Fourniture d'énergie électrique pour les années 2026 et 2027
- Construction d'une station d'épuration biologique à Nagem – Lot 2, Partie génie civil
- Approbation de l'engagement d'un project manager dans le cadre de la convention de gestion future des boues (après procédure restreinte)
- Raccordement de Grendel, approbation d'une convention dans le cadre d'un projet Interreg avec Idelux-Eau (B)
- Fourniture d'énergie électrique pour l'ensemble des sites du SIDERO (marché public)

Approbation d'avenants au contrat de fourniture d'énergie électrique (ENOVOS) :

- Pour la station d'épuration de Nagem
- Pour la station de pompage à Levelange
- Pour le bassin-déversoir à Boevange/Attert (Op der Nock)
- Pour le bassin-déversoir à Heisdorf, rue de Müllendorf
- Rachat d'électricité excédentaire pour les stations de pompages à Helmdange, Clemency, Roodt/Eisch, Beidweiler et les stations d'épurations de Godbrange et de Colpach-Bas

Approbation de contrats de raccordement au réseau (CREOS) :

- Pour la station de pompage Mandelbaach à Brouch
- Pour la station de pompage à Godbrange
- Pour la station de pompage à Clemency
- Pour la station de pompage à Beidweiler
- Pour la station de pompage à Bill
- Pour la station de pompage à Roodt/Eisch
- Pour la station de pompage à Helmdange
- Pour la station d'épuration à Colpach-Bas pour l'installation photovoltaïque
- Pour la station de pompage à Everlange pour l'installation photovoltaïque
- Pour le bassin-déversoir à Beckerich (réseau basse tension)
- Pour le bassin-déversoir à Dahlem

2.2. CONTRATS D'INGÉNIEUR

Contrats d'ingénieur pour les missions en matière de sécurité/santé pour les chantiers en cours :

- Construction d'un bassin-déversoir à Eisenborn et du collecteur vers Imbringen
- Optimisation temporaire de la STEP Redange
- Construction d'un bassin-déversoir à Niederpallen
- Construction d'un bassin-déversoir à Redange, rue de Beckerich
- Raccordement du collecteur rue du Lycée à Redange au collecteur de la Vallée de l'Attert
- Evacuation des eaux claires à Ell, rue d'Arlon
- Mise à jour de l'étude générale de Kopstal
- Construction d'un bassin-déversoir à Nospelt

Contrats d'ingénieur :

- Modernisation de la STEP Boevange et Hobscheid (Procédure négociée pour la préparation des dossiers de soumission)
- Modernisation de la STEP Boevange et Hobscheid (Procédure négociée pour le contrat d'ingénieur)
- Construction d'une nouvelle rue d'accès au site du SIDERO à Beringen
- Raccordement de la rue d'Imbringen au réseau de Bourglinster

2.3. PERSONNEL

- Entrevues avec les collaborateurs des services du SIDERO
- Publication de vacances de poste
- Assermentation de 3 fonctionnaires par le président
- Nomination d'un nouveau chef-ouvrier de l'atelier mécanique
- Nomination d'un nouveau chef-ouvrier du réseau Alzette-Attert-Ernz
- Nomination des membres de la commission d'examen d'un collaborateur pour son examen de carrière comme employé communal.
- Augmentation d'une tâche à 100%
- Entrevues avec les candidats convoqués dans le cadre des vacances de postes
- Elaboration et approbation de contrats de travail
- Signature de contrats de travail et de contrats de louage de services
- Accorder et soumettre au Comité les avancements et promotions
- Approbation de demandes de congé parental
- Approbation de deux demandes d'attribution de la prime du BTS conformément à la circulaire N° 2025-021
- Approbation des feuilles de route de certains collaborateurs pour des conférences, des formations ou des visites de travail ou d'autres stations d'épuration
- Nomination de deux collaborateurs (membres de la direction) pour le comité de pilotage pour la campagne nationale sur les eaux usées de l'Aluseau
- Nomination de deux collaborateurs (membres de la direction) pour le comité d'accompagnement sur la collaboration en vue d'une gestion commune des boues d'épuration
- Information sur nouveau règlement concernant les primes et indemnités du personnel
- Préparation de la mise en place de la nouvelle équipe de direction au 1er janvier 2026
- 2 demandes de « travail à domicile »
- 2 Demandes de mise en retraite
- Démission volontaire
- Désignation d'une équipe pour faire des contrôles à domicile dans le cadre de congés pour cause de maladie, constituée du secrétaire et d'un représentant du service RH
- Décision que le SIDERO paiera la cotisation annuelle pour le personnel membre de l'APSEL
- Approbation de l'analyse d'impact sur la protection des données – vidéosurveillance

3. COOPÉRATION SUR LE PLAN DU CONTRAT DE RIVIÈRE ATTERT

Le contrat de rivière Attert, qui a pour objectif de gérer le bassin versant de l'Attert de manière intégrée, durable et concertée avec l'ensemble des partenaires impliqués, a été soutenu par le comité et les services du SIDERO depuis le début de sa phase d'élaboration en 1998.
Notre syndicat y joue le rôle d'un partenaire de premier ordre en tant qu'investisseur le plus important dans le contexte du programme d'actions découlant du contrat.
Le contrat de rivière regroupe les partenaires suivants :
Asbl. Au Pays de l'Attert
IDELUX-EAU – anciennement Association Intercommunale de Valorisation de l'Eau (AIVE)
Natur an Ëmwelt
Centrale Paysanne
Chambre d'Agriculture
Commune d'Attert
Commune d'Ell
Commune d'Useldange
Commune de Beckerich
Commune de Bissen
Commune de Colmar-Berg
Commune de Helperknapp
Commune de Préizerdaul
Commune de Redange
Province de Luxembourg, Direction des Services Techniques, Service des cours d'eau
Syndicat de Distribution d'Eau des Ardennes (DEA)
Syndicat Intercommunal de Dépollution des eaux Résiduaires du Nord (SIDEN)
Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux Résiduaires de l'Ouest (SIDERO)

Le SIDERO a organisé ensemble avec la Maison de l'Eau des visites guidées de différentes stations d'épuration dont notamment les stations de Boevange-Attert, Oberpallen et Redange avec des classes des écoles primaires de communes affiliées au contrat de rivière.

4. COOPÉRATION DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

4.1. Aluseau

Le SIDERO est membre de l'ALUSEAU, l'association luxembourgeoise des services d'eau, par le biais de laquelle il est représenté auprès de l'EUREAU, l'union européenne des associations nationales des services d'eau ainsi que l'EWA (European Water Association).
Sur le plan national, la direction du SIDERO collabore dans les travaux de l'ALUSEAU. Ainsi le directeur est l'animateur du groupe de travail ALU02 Eaux Usées et membre des groupes de travail ALU03 Aspects financiers et réglementaires et ALU06 Recherche. Le secrétaire gère les comptes de l'ALUSEAU et est membre du groupe de travail ALU04 Relations Publiques. Tous deux sont membres du conseil d'administration de l'ALUSEAU.

4.2. EurEau

Sur le plan international, la direction du SIDERO coopère encore, en vertu de son affiliation à l'ALUSEAU, aux travaux de l'EUREAU. [redacted] est représentant de l'ALUSEAU auprès de l'EUREAU dans le groupe de travail Eureau II Eaux Usées.

III. RAPPORT TECHNIQUE

1. EXPLOITATION

1.1. INTERVENTIONS D'URGENCE

Les interventions d'urgence survenues au cours de l'année 2025 ont été gérées par les agents du service exploitation. Une partie des interventions d'urgence a été provoquée par des intempéries impliquant des chutes d'arbres et des dégâts à l'équipement électromécanique dus à la foudre. Le blocage de pompes suite à la présence de lingettes dans les canalisations est un problème récurrent.
La mise en service de nouvelles stations d'épuration et les chantiers en cours ont également généré de nombreuses interventions.

1.2. INTERVENTIONS DE ROUTINE

En dehors des opérations de maintenance et de dépannage relevées ci avant, il convient de souligner l'importance du nombre d'interventions journalières de nos équipes dans l'intérêt de l'entretien régulier des équipements et ouvrages ainsi que des alentours de ces derniers.

Il faut noter que la mise en service de nouvelles stations d'épuration, de loin plus performantes que les anciennes, ainsi que la mise en œuvre de bassins-déversoirs et stations de pompage impliquent une augmentation du nombre de machines à entretenir et des interventions journalières.

1.3. ÉLIMINATION DES DÉCHETS

À la fin de la filière de traitement des eaux usées, trois catégories de résidus se trouvent récupérées qu'il convient d'éliminer : les résidus de dégrillage, les résidus de dessablage et les boues d'épuration.
De même, l'entretien et la maintenance des stations d'épuration et ouvrages annexes engendre des déchets qui sont dans la plupart traités dans le cadre de la SuperDrecksKëscht ainsi que des déchets de verdure et de ferraille.

La gestion des déchets et des boues d'épuration est réalisée depuis 2008 suivant le plan de prévention et de gestion de déchets (PPGD) du SIDERO, approuvé par le Ministre de l'Environnement fin 2007.
La gestion des déchets d'entretien et des déchets spéciaux se fait de façon centralisée sur les sites de Mersch, Boevange, Junglinster et Mamer, tous les déchets de dessablage du syndicat sont regroupés sur le site de Boevange en vue d'une gestion plus efficace. La gestion et l'entrepôt des boues d'épuration ont également été déterminés dans le PPGD.

1.3.1. Les résidus de dégrillage

Les résidus de dégrillage sont éliminés soit à l'installation d'incinération soit à la décharge. Ces déchets sont collectés de façon décentralisée dans les différentes stations et enlevées par une entreprise spécialisée.

1.3.2. Les résidus de dessablage

Conformément au plan particulier de gestion des déchets du SIDERO, les résidus de dessablage du SIDERO sont entreposés dans un compartiment de stockage à la station d'épuration de Boevange afin de les recycler dans une plateforme de compostage en Allemagne. Les transports par semi-remorque permettent des économies conséquentes.

1.3.3. Les boues d'épuration déshydratées

Les boues d'épuration déshydratées de Boevange sont évacuées en partie dans l'agriculture où elles sont valorisées par épandage comme engrais sur les champs de labour. Les boues déshydratées des autres stations ont été évacuées vers des sites de compostage respectivement vers une usine d'incinération en Allemagne.

1.3.4. SuperDrecksKëscht

Relevons que le SIDERO est primé du label de qualité SuperDrecksKëscht en vertu de la gestion écologique de ses déchets.
En outre, les travaux d'entretien et de maintenance des installations engendrent des déchets requérant l'élimination particulière comme la ferraille et les déchets verts.

Déchets et boues issus de la collecte et du traitement des eaux usées

Désignation	**2025**
	tonnes
Résidus de dégrillage	122,70
Résidus de déversoirs et canalisations	356,18
Sables	144,42
Boues liquides/déshydratées agriculture (MS) [5]	102,18
Boues déshydratées compostage (MS) [5]	0,00
Boues déshydratées incinération (MS) [6]	1322,18

Autres déchets liés aux activités du service

Désignation	2025
	tonnes
Déchets de verdure	13,99
Métaux	6,27
Déchets de construction et déchets minéraux	1,64
Matières plastiques/ Plastiques et matériaux composites	1,93
Papiers/cartons	2,65
Déchets dangereux d'exploitation	1,09
Déchets électriques, électroniques et piles/batteries	0,83
Autres déchets	0,09

2. CONTRÔLE ANALYTIQUE

Le SIDERO en tant qu'exploitant de stations d'épuration, assume intégralement la surveillance du fonctionnement et des rejets de ses stations par l'exploitation de son laboratoire central à Mersch. Ces tâches se déroulent en étroite collaboration avec le laboratoire de l'Administration de la gestion de l'eau, et notamment en conformité avec les stipulations de l'article 10 du règlement grand-ducal du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires

L'agrément pour l'exploitation du laboratoire du SIDERO dans le cadre de la surveillance des rejets des stations d'épuration des eaux urbaines vient d'être prolongé par le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité jusqu'au 4 novembre 2027.

Grâce à cette autorisation, le SIDERO peut effectuer des analyses pour d'autres communes et syndicats. L'agrément implique des contrôles de qualité supplémentaires et la participation trimestrielle à des tests interlaboratoires, ainsi que l'accréditation suivant ISO/EN 17025.

Le laboratoire du SIDERO analyse ainsi des échantillons des stations d'épuration de la commune de Hesperange et des syndicats SIDERO, SIACH, SIDEST, SIVEC et STEP ainsi que des échantillons d'établissements agroalimentaires pour différentes communes dans le cadre de la tarification des eaux usées.
Le laboratoire a géré la prise d'échantillons et l'interprétation des résultats pour les stations du SIDERO dans le cadre de l'étude de faisabilité de traitements des micropolluants. Il participe activement à la collecte des échantillons d'eaux usées dans le cadre du projet de recherche CORONASTEP du LIST.

2.1. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION

Les procédures de contrôle et la vérification de la conformité du fonctionnement des stations d'épuration sont réglées d'ordre général par le règlement grand-ducal du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires mettant en application la DIRECTIVE 91/271 CEE du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1991. Ces dispositions légales visent la surveillance appropriée des stations pour démontrer le respect des normes minimales de rejets, dont les conditions sont les suivantes :

2.1.1. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION AYANT UNE CHARGE POLLUANTE COMPRISE ENTRE 2.000 ET 10.000 EH

Paramètres	**Concentration (*)**	**Pourcentage minimal de réduction / Rendement *(1)**
Demande biochimique en oxygène (DBO_5 à 20 °C) [1] sans nitrification	25 mg/l O_2	70-90
Demande chimique en oxygène (DCO) [2]	125 mg/l O_2	75
Total des matières solides en suspension (MES) [4]	35 mg/l (2)	90 (1)

() Les rejets de la station d'épuration doivent se conformer à une des deux conditions (concentration ou rendement)*

(1) Réduction par rapport aux valeurs à l'entrée

(2) Cette exigence est facultative

2.1.2. PRESCRIPTIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION AYANT UNE CHARGE DE PLUS DE 10.000 EH

Paramètres	**Concentration (*)**	**Pourcentage minimal de réduction / Rendement (*) (1)**
Phosphore total	2 mg/l P (EH compris entre 10.000 et 100.000) 1 mg/l P (EH de plus de 100.000)	80
Azote total	15 mg/l N (EH compris entre 10.000 et 100.000) 10 mg/l N (EH de plus de 100.000)	70-80

() Les rejets de la station d'épuration doivent suffire à une des deux conditions (concentration ou rendement)*

(1) Réduction par rapport aux valeurs à l'entrée

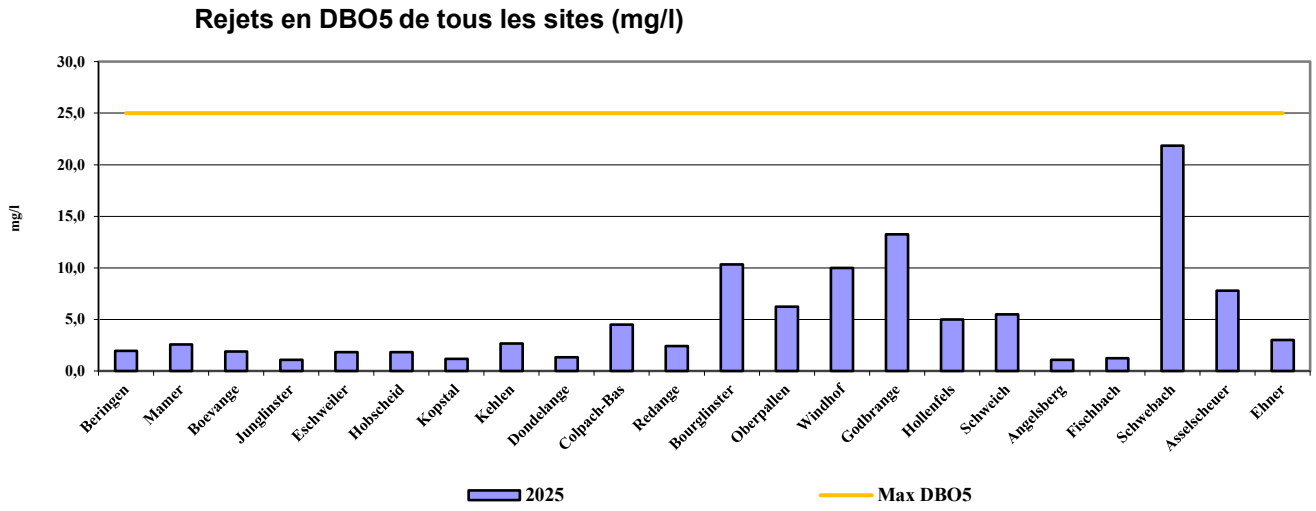
Les autorisations d'exploitation respectives des différentes stations d'épuration fixent en général des valeurs plus strictes et des fréquences d'échantillonnage plus importantes que le règlement grand-ducal du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires.

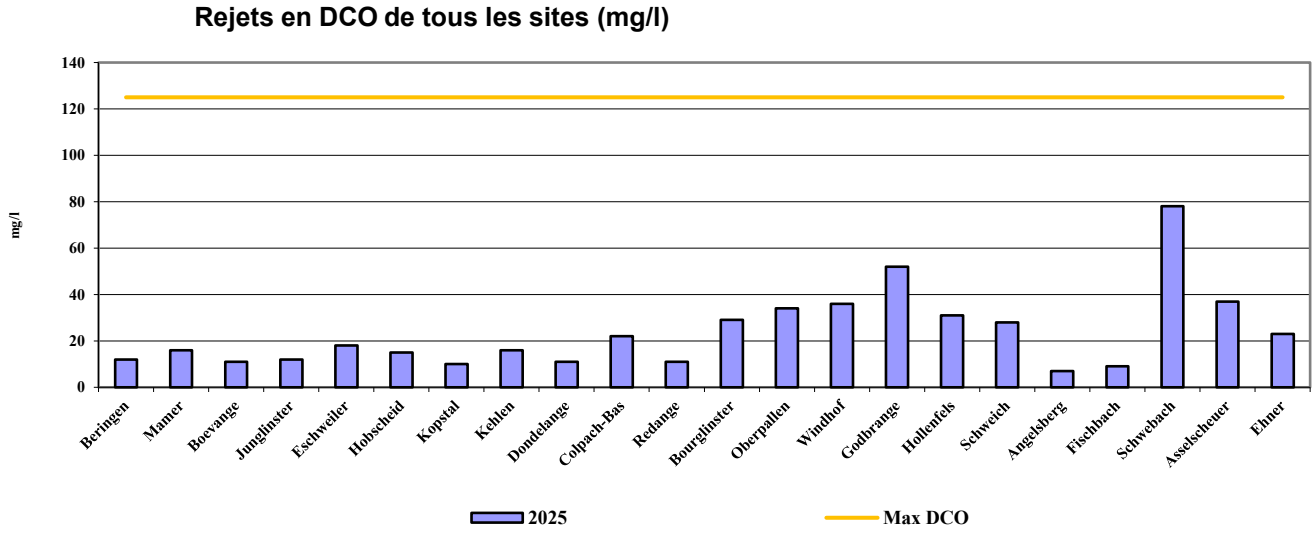
2.1.3. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION AYANT UNE CHARGE POLLUANTE INFERIEURE A 2.000 EH

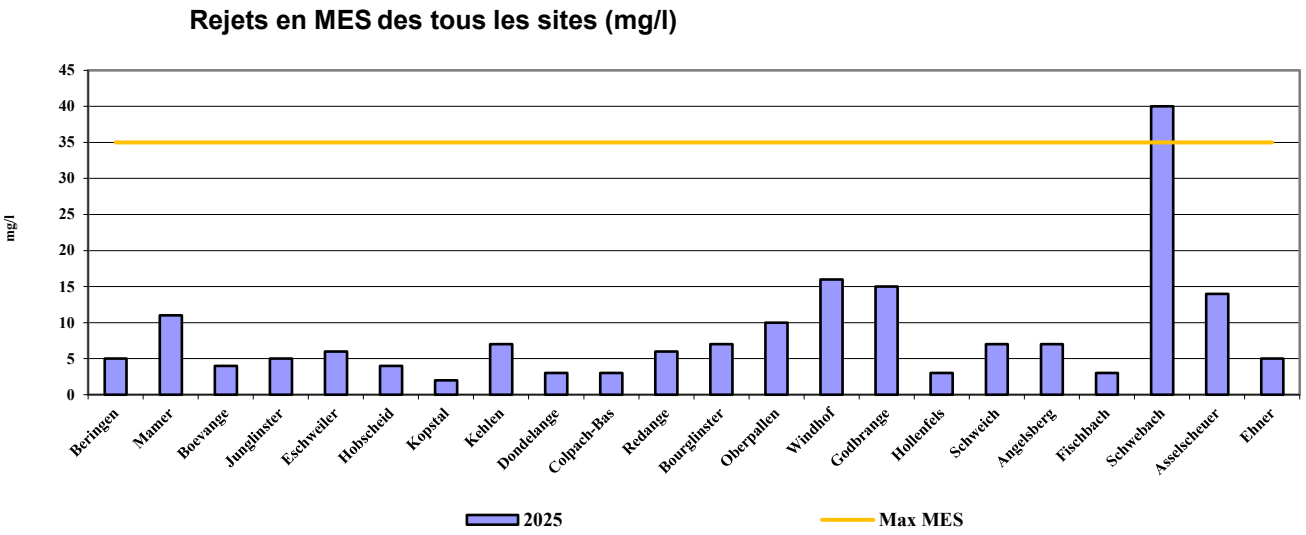
Le règlement grand-ducal du 13 mai 1994 ne porte pas sur les stations dont la charge polluante est inférieure à 2.000 EH. Pour ces petites stations, c'est l'Administration de la Gestion de l'Eau qui fixe les prescriptions de rejets dans le cadre de l'autorisation d'exploitation. Les concentrations maximales par paramètre analytique sont les suivantes :

Paramètres	Concentration
Demande biochimique en oxygène (DBO_5) [1]	25 mg/l O_2
Demande chimique en oxygène (DCO) [2]	100 mg/l O_2
Total des matières en suspension (MES) [4]	30 mg/l
Azote sous forme d'ammonium (NH_4 - N)	10 mg/l
Matières décantables	0,3 ml/l

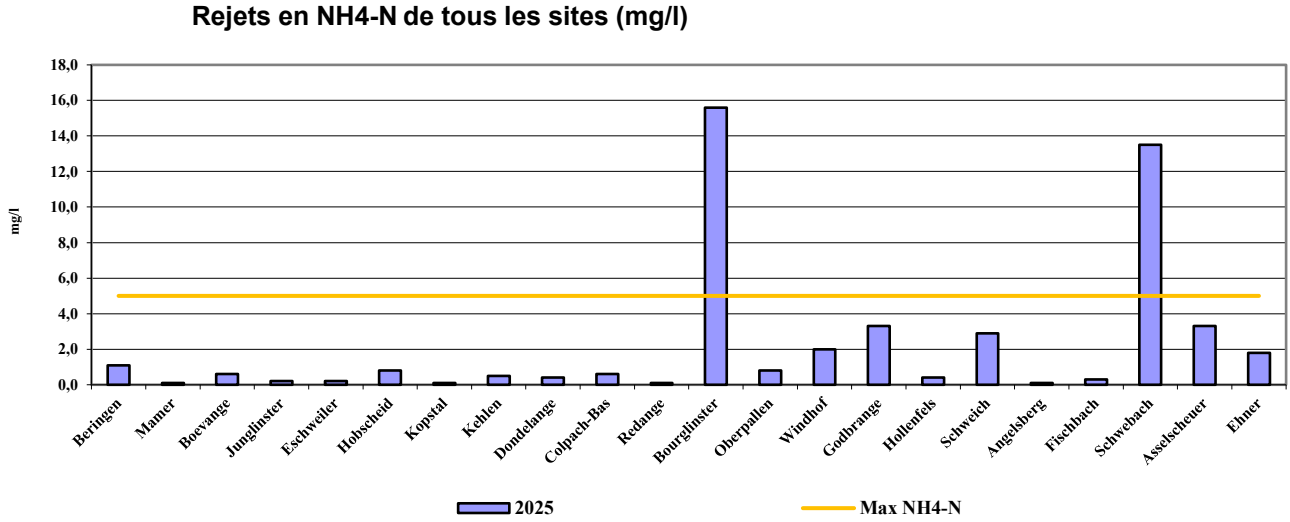
2.2. RÉSULTAT D'ANALYSES



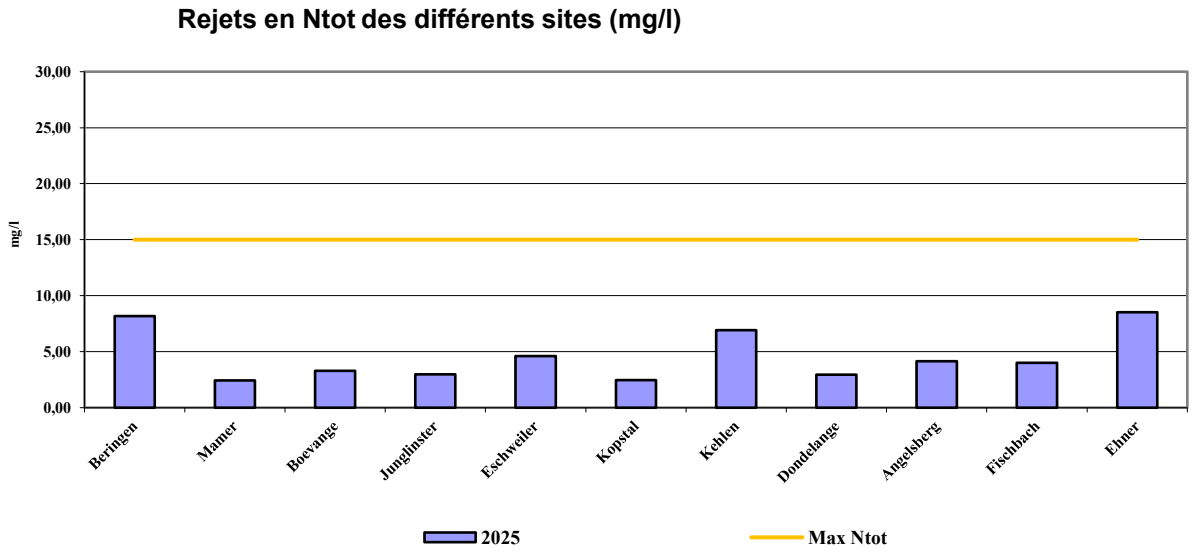




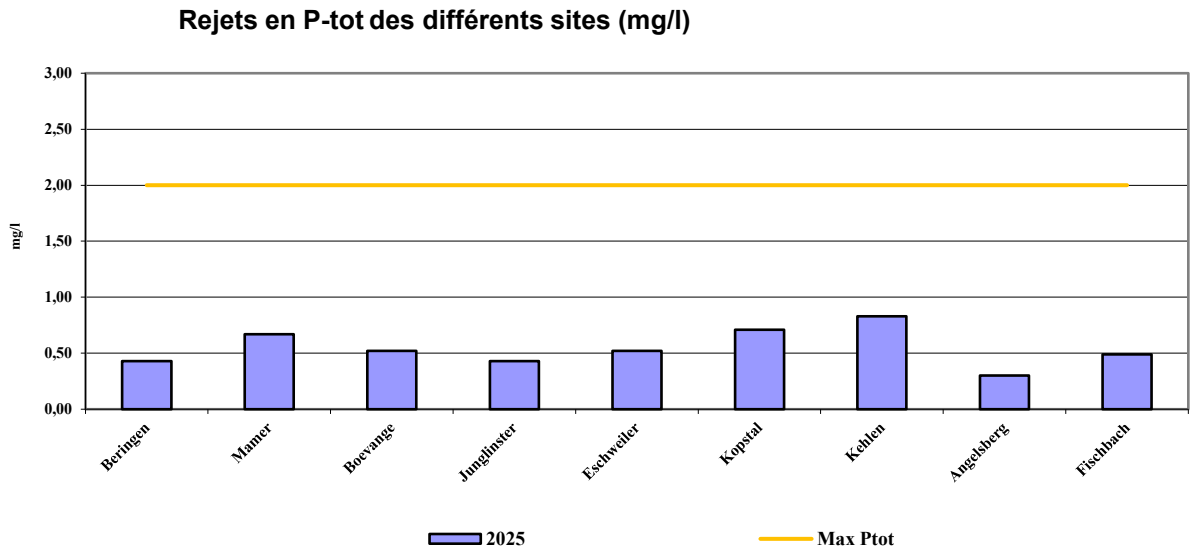
Explications supplémentaires concernant les graphiques DBO5, DCO et MES : Suite à la connexion des eaux usées de Rippweiler, la station provisoire de Schwebach est régulièrement en surcharge.



La station de Bourglinster, qui sera modernisée, n'est pas équipée pour éliminer l'azote ammoniacal.



Différentes stations d'épuration (Eschweiler, Dondelange) sont capables d'éliminer une majorité de l'azote, alors qu'elles n'étaient pas équipées pour le faire.



La station d'Eschweiler qui n'a pas de limite de rejet sur ce paramètre a été équipée d'une unité provisoire de dosage de chlorure ferrique afin de réduire au maximum les rejets de phosphore, sachant les valeurs en entrée de station sont 3 à 4 fois plus élevées que dans les autres stations d'épuration.

Les stations qui ne respectent pas les limites de rejets sont majoritairement vétustes et souvent dépassées en charge. Celles-ci seront presque toutes remplacées dans les années à venir.

De manière générale, le SIDERO essaie, dans la mesure du possible, de réduire au maximum les rejets des différentes stations d'épuration dans le milieu naturel, afin de minimiser l'influence humaine dans notre espace environnemental.

IV. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2025

1. BILAN 2025

COMPTES DE BILAN DE L'EXERCICE 2025 – ACTIF

ACTIF	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes 31/12/2024	Valeurs nettes 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	**25 300 649,39**	**15 571 543,75**	**10 627 161,80**	**9 729 105,64**
211. Frais de recherche et développement	22 734 223,59	14 989 245,98	7 421 428,80	7 744 977,61
212. Concessions, brevets et licences	950 208,19	582 297,77	421 803,98	367 910,42
214. Immobilisations incorporelles en cours	1 616 217,61	0,00	2 783 929,02	1 616 217,61
Immobilisations corporelles	**439 286 023,69**	**74 758 474,36**	**338 423 665,21**	**364 527 549,33**
221. Terrains et constructions	113 806 436,67	57 033 194,52	59 370 953,97	56 773 242,15
222. Installations techniques et machines	188 507 936,43	15 536 676,08	151 503 641,63	172 971 260,35
223. Autres installations, outils, mobilier, matériel roulant	4 912 938,68	2 188 603,76	2 661 098,61	2 724 334,92
224. Immobilisations corporelles en cours	132 058 711,91	0,00	124 887 971,00	132 058 711,91
Créances	**5 204 655,93**	**0,00**	**2 538 596,46**	**5 204 655,93**
401. Clients	5 204 655,93	0,00	2 538 596,46	5 204 655,93
Avoirs en banque, CCP et caisse	**33 428 704,74**	**0,00**	**51 983 605,94**	**33 428 704,74**
513. Banques	33 428 704,74	0,00	51 983 605,94	33 428 704,74
Comptes de régularisations	**356 246,08**	**0,00**	**392 822,75**	**356 246,08**
48. Charges payées d'avances	356 246,08	0,00	392 822,75	356 246,08
Total ACTIF	**503 576 279,80**	**90 330 018,11**	**403 965 852,16**	**413 246 261,72**

COMPTES DE BILAN DE L'EXERCICE 2025 – PASSIF

PASSIF		Valeurs nettes 31/12/2024	Valeurs nettes 31/12/2025
Capitaux propres		**191 072 649,89**	**196 532 529,60**
108.	Apport en capital - Création du SIDERO	23 086 296,93	23 086 296,93
108	Apport en capital - Communes membres	167 399 143,08	172 785 548.29
108	Apport en capital - Communes non-membres	587 209,88	660 684,38
Réserve			
103	Subventions d'investissement transférées en réserves	**107 187 245,83**	**119 413 599,80**
Résultats		**449 246,22**	**487 264,61**
141.	Résultats reportés	206 973,82	449 246,22
142.	Résultat de l'exercice	242 272,40	38 018,39
Subventions d'investissement		**96 304 407,34**	**89 729 386,34**
161.	Terrains et constructions	7 427 566,06	7 427 566,06
162.	Installations techniques et machines	87 387 019,66	80 753 508,88
163.	Autres Installations/Outillage/Mobilier/ Matériel roulant	464 745,53	464 745,53
168.	Autres Subventions d'investissement en capital	1 025 076,09	1 083 565,87
Provisions		**1 120 268,33**	**986 468,83**
188.	Autres provisions	1 120 268,33	986 468,83
Dettes sur achats et prestations de services		**6 639 509,49**	**5 363 881,17**
4411.	Inférieure ou égale à un an	6 639 509,49	5 363 881,17
4412.	Supérieure à un an	0,00	0,00
Dettes fiscales et sécurité sociale		**1 192 525,06**	**733 131,37**
461.	Dettes fiscales	617 305,80	392 571.38
4612	*Administration des contributions*	*291 097,67*	*0,00*
4614	*Enregistrement TVA*	*326 208,13*	*392 571.38*
462	Dettes sécurité sociale	575 219,26	340 559,99
Comptes de régularisation		**0,00**	**0,00**
48.	Comptes de régularisation	0,00	0,00
Total PASSIF		**403 965 852,16**	**413 246 261,72**

COMPTES DE RÉSULTAT – 2025

CHARGES		Valeurs nettes 31/12/2024	Valeurs nettes 31/12/2025
60. Consommation de marchandises, mat. premières et consommables		**3 340 226,07**	**3 587 090,68**
602.	Matières consommables	271 983,26	250 372,19
603.	Fournitures consommables	790 031,15	854 427,65
6081.	Achats non stockés de matières et fournitures	2 278 211,66	2 482 290,84
6082.	Achats incorporés aux ouvrages et produits	0,00	0,00
61. Autres charges externes		**3 359 302,25**	**3 594 325,60**
611.	Loyers et charges locatives	133 893,72	138 026,93
612.	Sous-traitances, entretiens/réparations	2 633 490,69	2 637 523,44
613.	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	35 665,16	93 577,54
614.	Primes d'assurance	110 705,59	245 606,27
615.	Frais de marketing et de communication	276 650,59	201 374,04
618.	Charges externes diverses	168 896,50	278 217,38
62. Frais de personnel		**9 858 805,82**	**11 206 129,69**
621.	Rémunération	8 145 100,38	9 184 160,39
622.	Autre personnel	11 232,89	17 933,82
623.	Charges sociales	1 702 472,55	2 004 035,48
63. Dotations aux corrections de valeur des éléments d'actif		**8 462 317,99**	**9 468 238,67**
632.	Dotations sur immobilisations incorporelles	1 671 325,64	1 713 662,75
633.	Dotations sur immobilisations corporelles	6 790 992,35	7 754 575,92
64. Autres charges d'exploitation		**705 167,00**	**1 215 572,79**
641.	Redevances pour concessions, brevets, licences	1 900,00	1 900,00
642.	Indemnités	49 707,24	49 960,88
643.	Jetons de présence	14 610,05	10 217,61
646.	Impôts, taxes et versements assimilés	551 949,71	568 494,30
649.	Indemnités/Dotation aux provisions d'exploitation	87 000,00	585 000,00
65. Charges financières		**0,00**	**0,00**
655.	Intérêts et escomptes	0,00	0,00
66. Charges exceptionnelles		**57 023,46**	**392 837,49**
665.	Charges exceptionnelles	57 023,46	392 837,49
69. Comptes de régularisations		**242 272,40**	**38 018,39**
699.	Bénéfice à reporter	242 272,40	38 018,39
Total CHARGES		**26 025 114,99**	**29 502 213,31**

PRODUITS		Valeurs nettes 31/12/2024	Valeurs nettes 31/12/2025
70. Montant net du chiffre d'affaires		**481 809,72**	**595 860,51**
702.	Ventes de produits finis	54 534,88	67 548,34
704.	Ventes de produits résiduels	3 923,10	5 721,55
706.	Prestations de services	830,93	555,00
708.	Autres éléments du chiffre d'affaires	422 520,81	522 035,62
74. Autres produits d'exploitation		**24 106 113,25**	**27 720 817,46**
744.	Participations aux frais d'exploitation	19 741 812,94	22 794 788,43
746.	Indemnités d'assurances touchées	23 870,97	86 205,66
748.	Autres produits d'exploitation divers	3 668 305,78	4 121 023,87
749.	Reprises sur provisions d'exploitation	672 123,56	718 799,50
75. Produits financiers		**1 241 424,33**	**1 167 211,72**
755.	Autres intérêts et escomptes	1 241 424,33	1 167 211,72
758.	Autres produits financiers	0,00	0,00
76. Produits exceptionnels		**195 767,69**	**18 323,62**
763.	Produits de cession d'immobilisations	1 600,00	500,00
768.	Autres produits exceptionnels	194 167,69	17 823,62
79. Comptes de régularisations		**0,00**	**0,00**
799.	Perte à reporter	0,00	0,00
Total PRODUITS		**26 025 114,99**	**29 502 213,31**

V. RAPPORT SOCIAL

L'année 2025 a été marquée par la mise en place d'une panoplie de formations au niveau de la sécurité. D'un point de vue de la transition énergétique, l'équipement de toutes nos stations avec des installations photovoltaïques a été commencé.

Ont quitté le SIDERO en 2025 :

[redacted]

Les départs ont été compensés par l'engagement de nouveaux collaborateurs, ainsi l'engagement d'une équipe de chauffeurs de camion pour l'atelier central fait partie de la restructuration de longue haleine.

Sont entrés au service du SIDERO en 2025 :

[redacted]

Notons que par tradition notre syndicat s'est tenu abordable pour la mise à disposition de postes d'apprentissage à des étudiants stagiaires, de même que pour offrir des possibilités de travaux de vacances à des jeunes en scolarité.

Il nous reste à remercier l'équipe entière constituée par le personnel du SIDERO de son engagement dévoué pour la protection de nos cours d'eau dans les conditions compliquées des nombreux chantiers en cours.

Beringen/Mersch, le 22/09/2026

Le Bureau du SIDERO :

Abby TOUSSAINT, président
Paul MANGEN, vice-président
Fernand MULLER, vice-président
Roger NEGRI, membre
François SAUBER, membre

GLOSSAIRE TECHNIQUE ET ABREVIATIONS

[1] DBO_5 — Demande biochimique en oxygène (exprimée en mg/l)
C'est la quantité d'oxygène consommée à 20°C et à l'obscurité pendant un temps donné pour assurer par voie biologique l'oxydation des matières organiques présentes dans l'eau usée. On utilise conventionnellement la DBO_5, c'est-à-dire la quantité consommée après 5 jours d'incubation. La DBO_5 n'est représentative normalement que de la pollution organique carbonée biodégradable.

[2] DCO — Demande chimique en oxygène (exprimée en mg/l).
La DCO correspond à la consommation globale à chaud de l'oxygène de dichromate de potassium et est représentative de la majeure partie des composés organiques ainsi que des sels minéraux oxydables contenus dans l'eau usée.

[3] EH — Equivalent-habitant.
C'est l'eau usée journalière d'un habitant, exprimée quantitativement ou suivant le degré de pollution, qui serait à assimiler à l'eau usée en provenance d'un établissement artisanal, commercial ou industriel. La notion EH est utilisée notamment pour évaluer la capacité des stations d'épuration.
Elle peut se rapporter à différentes valeurs de mesure, par exemple :
EH hydraulique : 180 l/habitant/jour.
EH-DBO_5 : (charge polluante organique)
60 g O_2/habitant/jour
EH-DCO : (charge polluante organique des composés organiques et des sels minéraux)
120 g O_2/habitant/jour

[4] MES — Matières en suspension (exprimées en mg/l)
Ce paramètre englobe tous les éléments en suspension dans l'eau dont la taille permet leur rétention sur un filtre de porosité donnée.

[5] MS — Matières sèches (exprimées en g/l)
C'est la masse de résidu sec obtenue à la suite de la filtration d'une quantité donnée de boues d'épuration liquides, déterminée après séchage du filtre à l'étuve.

[6] Matières décantables — Matières décantables (exprimées en ml/l)
Ce paramètre englobe toutes les matières contenues dans l'eau qui sont décantées au bout de deux heures.

[7] Indice volumique des boues — Indice volumique des boues (exprimées en ml/g)
Ce paramètre représente le rapport entre matières décantables et matières sèches des boues activées. Il indique la taille des flocs de boues et leur masse.

[8] NH_4 — Azote ammoniacal. Ce paramètre est exprimé en mg/l N.

[9] RÜB — Bassin déversoir « Regenüberlaufbecken »

[10] RRB — Bassin d'orage « Regenrückhaltebecken »

[10] STEP — Station d'épuration